

Présidence française du Sommet des exécutifs de la Grande Région (2021/2022)

« *La Grande Région, carrefour de l'Europe : un espace innovant, résilient et solidaire* »

==éléments de contexte==

1. Dans la continuité des présidences précédentes et de la présidence sarroise (2019/2020), la présidence française du Sommet des exécutifs s'attachera plus particulièrement à renforcer les **synergies** et les **solidarités** de fait nécessaires pour accompagner la **résilience** économique et sociale des territoires de la Grande Région frappés si durement et si durablement depuis 2020 par la crise sanitaire et socio-économique liée à la pandémie **Covid-19**. S'inscrivant dans une **perspective offensive de transformations environnementale et énergétique, numérique et industrielle, sociale et sociétale**, la présidence française vise à poursuivre et amplifier les dynamiques de partenariat pour **maximiser les atouts humains, naturels, technologiques et industriels** dont disposent les partenaires de la Grande Région, forts de leur diversité et de leur cohésion.

2. Dans cette perspective, la présidence s'appuiera notamment sur le **Schéma de développement territorial de la Grande Région (SDT-GR)**, qui devrait être adopté fin 2021 et qui fixera le cap pour relever collectivement les défis territoriaux des transitions et mutations en cours, notamment en ce qui concerne l'organisation de mobilités durables.

3. **Au service des habitants de la Grande Région**, à la jonction entre **deux aires linguistiques, trois langues** et **quatre pays**, la présidence française aspire également à nourrir les affinités qui, par la langue, la culture, les savoirs et l'appartenance à une région transfrontalière qui a su s'affranchir de la pesanteur des frontières politiques, administratives et culturelles, **relient les citoyens, que ceux-ci soient élèves, étudiants, jeunes professionnels, professionnels confirmés ou tous autres acteurs de la vie économique et sociale**.

4. La présidence française défendra pleinement la prise en compte de la spécificité des territoires frontaliers tant au niveau des instances européennes que des gouvernements nationaux, et s'appuiera pour ce faire sur la **présidence française du Conseil de l'Union européenne** (1er semestre 2022) ainsi que sur la programmation culturelle de **Esch-sur-Alzette, capitale européenne de la culture 2022**.

==éléments de méthode==

5. La Région Grand Est, les services de l'Etat au sein de la région, les Départements de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et de la Moselle conviennent ainsi d'**agir de manière chorale et pragmatique**, en confiant à chacun la responsabilité d'animer, comme chef de file, les travaux du Sommet de la Grande Région :

- la **Région Grand Est** en assurant la coordination générale, et en portant les travaux dans les domaines de l'innovation, de l'énergie, de l'environnement, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'emploi ainsi que de la formation continue, de la jeunesse et de la culture ;

- la **préfecture de la Région Grand Est et les services déconcentrés de l'Etat** en portant les travaux dans les domaines de la sécurité, de la protection civile, de l'agriculture et des transports, ainsi que l'**Agence régionale de santé (ARS)** en matière de santé ;

- les **Départements** en portant les travaux dans les domaines de la cohésion sociale, du plurilinguisme et des échanges interpersonnels, des circuits courts, du tourisme et des sports.

6. La présidence française poursuivra plusieurs **objectifs (résolution d'obstacles, incubation de nouveaux projets, mise en réseau des acteurs de différents secteurs)** en missionnant le Collège des représentants personnels pour associer en tant que de besoin les meilleures **expertises** à ses travaux, pour **préparer des arbitrages** qui seront soumis aux **exécutifs**, lors de réunions dites ministérielles ou de sommets intermédiaires organisés en présentiel ou en visioconférence. Ayant pour ambition de développer une **méthodologie agile** permettant de construire une **concertation politique renforcée et volontaire**, la présidence française aura à cœur d'accentuer les échanges entre les responsables politiques de la Grande Région (réunions ministérielles, échanges informels pour faire des rapports d'étape).

7. Les présidences du Sommet des exécutifs de la Grande Région, du Conseil parlementaire interrégional (CPI) et du Comité économique et social de la Grande Région (CESGR) agiront en **synergies** ; de même, les travaux pourront, en tant que de besoin, associer des partenaires du Rhin supérieur et de l'Ardenne franco-belge, afin de mutualiser analyses et expertises et de faciliter le transfert de bonnes pratiques de coopération.

== axes d'intervention ==

8. Quatre priorités guident la présidence française : accompagner les **transformations des territoires** (a), valoriser leurs **ressources agricoles et naturelles** (b), offrir de **nouvelles opportunités** pour relier les habitants de la Grande Région (c) et assurer leur **protection** (d).

9 (a). **==Transformer==** : **accélérer la transformation de nos territoires et accompagner la reconquête de notre souveraineté industrielle, par des synergies ciblées en matière de recherche et d'industrie** :

1. **IA** : l'intégration des acteurs de l'IA dans des projets-pilotes européens (IA appliquée à la santé) et la structuration de réseaux de compétence dans le cadre de la vallée européenne de l'intelligence artificielle (de Dunkerque à Bâle) seront les objectifs poursuivis ;
2. **recherche médicale** : les laboratoires et centres de recherche seront accompagnés pour mieux intégrer leurs chaînes de valeur industrielle et productive et accélérer le développement et la mise sur le marché de nouvelles solutions cliniques ;
3. **hydrogène vert** : la mise en réseau des acteurs et la réalisation d'études de faisabilité préalables au déploiement de conduites transfrontalières pour la production et la distribution d'hydrogène vert devront permettre de positionner la Grande Région au cœur des écosystèmes européens de l'hydrogène ;

10 (b). **==Valoriser== les ressources agricoles et naturelles** :

1. **ressources en eau** : la Meuse, la Moselle et la Sarre irriguent nos territoires, qui sont très fortement interdépendants en ce qui concerne la sécurisation à long terme de leur accès à l'eau, bien commun par excellence ; les échanges entre tous les acteurs chargés de gérer les ressources en eau (qualité et quantité) seront renforcés, dans une perspective transfrontalière, transnationale (basées sur les organisations de bassins) et européenne ;

2. agriculture et circuits courts d'approvisionnement : l'agriculture et la forêt sont des composantes importantes du territoire de la Grande Région tant sur le plan économique que social et patrimonial ; l'intensification des coopérations entre acteurs de ces secteurs, au travers de l'application des chartes de l'agriculture d'une part et de la forêt d'autre part, permet, face aux enjeux actuels sociétaux, environnementaux et climatique, le partage de connaissances et d'innovations, une coordination des suivis sanitaires, le soutien à des projets communs notamment pour la structuration de circuits courts transfrontaliers ; ainsi, en s'appuyant en particulier sur le projet Interreg AROMA, le secteur alimentaire devra relever le défi transfrontalier de la (re)territorialisation de la production agricole, d'une organisation coordonnée et coopérative de production, de valorisation et de distribution, et d'accompagnement de l'évolution de modes de consommation des habitants pouvant par ailleurs contribuer à améliorer leur santé ;

3. biodiversité et paysages : la Grande Région est parcourue par d'importantes continuités écologiques transfrontalières (massif des Ardennes, vallées fluviales, Vosges-Palatinat...) ; protéger ces espaces naturels, au travers notamment du réseau européen Natura2000, permet d'une part de lutter contre l'effondrement de la biodiversité, d'autre part d'atténuer les effets du changement climatique ; de plus ces grands espaces naturels peuvent être le support de développement d'une offre touristique coordonnée au niveau de la Grande Région.

11 (c). ==Relier == : faciliter l'appartenance à un espace de vie commun par la formation et l'accès à de nouveaux emplois, le plurilinguisme, les échanges du quotidien, la mobilité transfrontalière des jeunes, la culture, le tourisme et les sports :

1. formation initiale et continue des jeunes : la présidence s'engagera en faveur de l'adaptation des offres de formation aux nouveaux besoins d'un marché de l'emploi transfrontalier ;

2. engagement et mobilité des jeunes : la présidence visera à conforter l'engagement citoyen des jeunes et leur pleine participation à la vie sociale, notamment par un recours facilité aux dispositifs de mobilité et d'échange favorisant l'ouverture interculturelle ;

3. promotion du plurilinguisme : sur la base des expériences telles que le projet Interreg *Sesam'GR*, des actions et outils pédagogiques permettant également le développement de compétences interculturelles seront développés, et les partenariats éducatifs ainsi que les échanges scolaires confortés ;

4. tourisme : afin de renforcer l'attractivité interne et externe de la Grande Région, ainsi que les liens transfrontaliers, la présidence française :

- engagera des actions transfrontalières communes autour de *Esch-sur-Alzette, capitale européenne de la culture 2022* ;
- renforcera les actions de marketing territorial transfrontalier pour permettre aux acteurs de la filière touristique de répondre aux attentes liées à la montée en puissance du tourisme de proximité ;
- valorisera tous les atouts touristiques de la Grande Région (nature, histoire et mémoire, patrimoine industriel, terroirs...) ;

5. culture : le développement et la structuration des filières culturelles en Grande Région pour renforcer la résilience des acteurs face aux effets de la crise du Covid-19 et valoriser les atouts de l'espace culturel transfrontalier vis-à-vis de ses habitants et sur le plan européen seront les fils conducteurs ; il s'agira à cet effet d'articuler les travaux avec les échéances majeures que sont le démarrage de la nouvelle période de financements européens, la présidence française du Conseil de l'Union européenne (1er semestre 2022) et *Esch-sur-Alzette – Capitale européenne de la Culture 2022* ;

6. sports : l'objectif d'un plus grand rayonnement de la Grande Région et la volonté d'enrichir les liens entre les habitants de l'espace transfrontalier se traduiront par :

- l'engagement d'une dynamique partagée autour des Jeux olympiques Paris 2024 et de la labellisation « Terre de Jeux 2024 » ;
- le développement et la valorisation d'événements sportifs à rayonnement transfrontalier, européen, voire international, tel que le *Moselle Open* de tennis ;
- l'engagement d'actions pour le développement du *e-gaming*, des sports de nature en Grande Région, et de l'approche Sport-Santé ;
- le partenariat avec l'association transfrontalière *EuroSportPool* ;

12 (d). ==Protéger== les habitants des zones frontalières en veillant à leur garantir une offre de service continue

1. santé publique : fort de la solidarité entre partenaires de la Grande Région en 2020, la volonté de l'ensemble des partenaires est de mettre en œuvre des projets permettant de répondre au mieux aux besoins des bassins de vie frontaliers, dans le respect des accords-cadres sanitaires ratifiés entre Gouvernements ; il s'agira ainsi, en format multilatéral ou au travers de conventions opérationnelles thématiques bilatérales qui préciseront autant que nécessaire les modalités pratiques de cette coopération selon la nature des projets, de :

- consolider l'observation épidémiologique avec par exemple la mise en œuvre d'un réseau d'experts *Epi-Grande Région* ;
- contribuer aux travaux relatifs à la gestion sanitaire de crise en formalisant ou en actualisant les conventions de coopération d'aide médicale urgente ;
- déployer des actions communes de prévention et de promotion de la santé ;
- renforcer l'offre de formations aux métiers de la santé en intensifiant l'accueil de stagiaires de part et d'autre des frontières, en permettant des cursus de formation communs entre pays, en réalisant une analyse comparative de l'offre et des évolutions des métiers de la santé ;
- faciliter l'accès aux prises en charge transfrontalières en matière d'offre de soins sanitaire et médico-sociale, et de transports sanitaires hors urgence ;

2. dépendance et prévention de la dépendance : sur la base des expériences et des expertises développées par le projet Interreg *SeniorActiv'*, intensifier les coopérations pour la prévention de la dépendance et pour assurer la juste place de nos seniors dans notre société, notamment par la mise en place d'un conseil des seniors à l'échelle transfrontalière ;

3. sécurité : afin de renforcer la sécurité en zone transfrontalière, les propositions suivantes permettront d'approfondir la coopération opérationnelle :

- mettre en place des dispositifs cohérents permettant d'améliorer la réactivité opérationnelle et de mieux coordonner les réponses entre pays frontaliers face à des événements de haute intensité susceptibles de troubler gravement l'ordre public d'un ou des deux côtés de la frontière (plans alerte frontière) ;
- organiser de manière régulière des opérations de sécurité routière à dimension transfrontalière, pour prévenir les principaux facteurs d'accidentologie ;
- réfléchir à la mise en place d'un système de signalisation bilingue sur les grands axes de circulation transfrontaliers de la Grande Région ;
- organiser le séminaire annuel de coopération transfrontalière destiné aux jeunes policiers et gendarmes, ainsi que la réunion RETEX réunissant les stagiaires ;
- assurer la tenue du séminaire des conseillers en prévention pour personnes âgées qui devait avoir lieu en 2020 ;
- organiser un colloque au profit des chefs de service de police de la Grande Région autour des problématiques de sécurité liées aux rencontres de football ;
- faire participer des policiers étrangers aux rencontres de la sécurité intérieure organisées en France ;

4. protection civile : en s'appuyant sur les réseaux d'expertise et de compétence développés au titre du projet Interreg *INTER'RED*, établir un guide pour identifier les points positifs et négatifs des coopérations et des partenariats existants, notamment pour les transferts de patients en situation d'urgences et la continuité des services de protection civile, de secours d'urgence et d'alerte dans les zones frontalières./.

*« L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord des solidarités de fait. »
(Robert Schuman, 9 mai 1950)*